



Entreprise

Déclaration à :

INOBAT
 Case postale 1023
 3000 Berne 14

Demande d'indemnisation pour prestations de collecte fournies

Donnent droit à une indemnité : piles portables et piles bouton usagées ainsi que les piles industrielles et automobiles, pour autant qu'elles soient soumises à taxe.

Ne donnent pas droit à une indemnité : piles automobiles non soumises à taxe (batteries de démarreur, pour l'éclairage ou le démarrage de véhicules, pour autant qu'il s'agisse de piles au plomb), piles industrielles (piles pour usages industriels, pour autant qu'il s'agisse de piles au plomb) ainsi que les systèmes hybrides.

Nous déposons une demande d'indemnisation pour nos prestations de collecte :

Auteur de la demande / Nom / adresse	N° TVA	Coordonnées bancaires Versement de l'indemnité à :

En tant que point de collecte, nous avons remis à un transporteur qualifié les quantités suivantes de piles donnant droit à une indemnité :

Transporteur / adresse NPA et localité	N° du document de suivi	Date	Quantités en kilos	Indemnité par tonne	Montant CHF / hors TVA

L'indemnité pour vos prestations de collecte sera versée sur votre compte après contrôle de la demande.

Tarifs

Quantité			Indemnité par tonne
	à	349 kg	Aucune
350 kg	à	999 kg	CHF 250.00
1'000 kg	à	4'999 kg	CHF 290.00
5'000 kg	à	plus	CHF 310.00

L'indemnité est calculée par remise à un transporteur qualifié. Les cumuls de quantités sont exclus.

Par notre signature, nous confirmons avoir complété la présente demande conformément à la vérité et aux prescriptions de la fiche d'information « Demande d'indemnisation pour la collecte de piles usagées ». L'auteur de la demande prend également connaissance du fait qu'INOBAT peut exiger en tout temps, à des fins de contrôle, une copie du document de suivi correspondant à la remise au transporteur.

Lieu et date :

Timbre et signature de l'auteur de la demande :

.....

.....